

CAS PRATIQUE

**Cas pratique n°1**

Dans le domaine des paris sportifs, les fédérations sportives délégataires doivent édicter, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, des interdictions applicables aux acteurs des compétitions sportives. Quelles sont ces interdictions ? Justifiez votre réponse.

QCM

**1 - Les conventions entre les associations sportives et les sociétés qu'elles ont constituées conclues après la publication de la loi n° 2017-261 du 1<sup>er</sup> mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs :**

- A / Ont une durée de 5 ans maximum
- B / Ont une durée comprise entre 5 et 10 ans
- C / Ont une durée comprise entre 10 et 15 ans
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**2 - Toute personne désirant enseigner, contre rémunération, une activité physique ou sportive doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans laquelle elle compte exercer son activité à titre principal. Cette déclaration doit être renouvelée :**

- A / Tous les 5 ans
- B / Tous les 3 ans
- C / Tous les 2 ans
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**3 - Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) spécifique créé par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale :**

- A / N'est pas soumis aux dispositions du code du travail relatives à la rupture anticipée du CDD
- B / Est soumis aux dispositions du code du travail relatives à la rupture anticipée du CDD, à l'exception de celle qui permet au salarié de résilier unilatéralement son contrat s'il justifie d'une embauche en contrat à durée indéterminée (CDI)
- C / Est soumis aux dispositions du code du travail relatives à la rupture anticipée du CDD, à l'exception de celle qui permet au salarié ou à l'employeur de résilier unilatéralement le contrat en cas de force majeure
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**4 - Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) spécifique créé par la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale doit comporter :**

- A / La durée pour laquelle il est conclu
- B / Le montant de la rémunération et ses différentes composantes
- C / L'intitulé de la convention ou de l'accord collectif applicable
- D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes

E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

**5 - La convention de branche définit les conditions d'emploi et de travail des salariés. Elle peut notamment définir les garanties qui leur sont applicables en matière de salaires minima, de classifications ou bien encore par exemple en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Si dans ces mêmes matières un accord d'entreprise existe ou est signé postérieurement à la convention de branche, la loi prévoit alors que :**

A / Les stipulations de la convention de branche prévalent sur la convention d'entreprise conclue antérieurement ou postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la convention de branche, sauf lorsque la convention d'entreprise assure des garanties au moins équivalentes

B / Les stipulations de la convention d'entreprise conclue antérieurement ou postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la convention de branche prévalent sur celles ayant le même objet prévues par la convention de branche

C / Les stipulations de la convention de branche prévalent sur la convention d'entreprise conclue antérieurement ou postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la convention de branche, sauf lorsque la convention d'entreprise assure des garanties d'un niveau supérieur à celles de la convention de branche

D / Toutes les réponses ci-dessus sont correctes

E / Aucune réponse ci-dessus n'est correcte